

COMPTE-RENDU DU COMITE DE DIRECTION DU CST DU 2 SEPTEMBRE 2025

Le Comité de direction du CST s'est réuni le 2 septembre 2025 de 20 heures 30 à minuit.

Assistaient , Aurora COSTA, Franck FALCONE, Ghislain LOMBARD, Sun WAI SONG, Cédric PETERSON, Gérard MIQUEL, Coralie PERROCHAIN, Alain LACASSIE, Marc POLENNE , Michel RANSOU

Assistait Jean François RULH

Était absent Gégé MAUREL

1 LICENCES : 100 adhésions à ce jour. Coralie va transférer la gestion des licences à Anaïs BARCELO.

2 FINANCES : 16 698,82 € en compte courant, 23 813,49 € en livret, 814 € en compte titres.

Nous avons reçu de la Ville de TARBES le versement de la subvention « exceptionnelle » de 2 500 €.

Aurora fait le point sur les encaissements TIV en instance.

Aurora et Alain se rencontreront le 15 septembre 2025 pour préparer l' AG.

3 PREPARATION DE L'AG DU 20 SEPTEMBRE 2025 :

L'amphi de la Bourse du Travail est réservé et assuré. M. TREMEGE a fait connaître qu'il serait présent. Gérard MIQUEL sera absent pour cause de voyage.

Les rôles sont distribués :

Rapport moral : Michel

Élection des membres du CODIR (tiers sortant) : sont candidats Anaïs BARCELO, Aurora COSTA, Charles LASSUS, Danièle MONLEZUN, Sun WAI SONG

Bilan financier 2024/2025 : Aurora

Budget prévisionnel 2025/2026 : Aurora et Michel : il en a déjà été transmis un premier projet en mairie à l'appui de la demande de subvention pour 2026, à déposer avant le 15 septembre 2025. Ce projet, acceptable au vu des informations connues en août 2025, est susceptible d'être affecté par une « vignette bateaux de plaisance » inclus dans le projet de loi de finances 2026 et proportionnelle à la puissance du moteur...

Rapport technique : Michel selon informations transmises par les moniteurs

Compresseur COLTRI : Sun

Bio (dont PATRINAT) : Jean François

Voyages : Cédric ou Ghislain

Bateau : Michel selon rapport produit par Franck

L' AG sera suivie d'une réunion dînatoire au CST sur le principe de l' auberge espagnole, Ghislain se chargeant de compléter avec qqs carrés de quiche ou de pizza.

L' AG donnera lieu à la rédaction des comptes-rendus et documents habituels à transmettre à la Préfecture.

Le CST aura à identifier le destinataire institutionnel de ces pièces, et à clarifier son inscription au registre national des associations.

4 REPRISE DES ACTIVITES BIO : Jean François RULH présente son projet :

4-1 Activité d'une section Bio au CST, ouverte aux trois clubs du 65, sur fond de conférences et de formation à l'identification des espèces sous-marines

4-2 Participation aux observations sous marines à HENDAYE : le CODEP 64 a repris ses activités de comptage afin de fournir au Muséum d' histoire naturelle et à l' Office français de la biodiversité les éléments de décision pour une protection sur le littoral du Pays Basque.

Le CST est volontaire pour y participer. Il revient à Jean-François de délivrer une formation aux plongeurs des trois clubs (niveau 3 minimum) qui pourraient identifier et dénombrer les espèces présentes sur les sites

identifiés par le CODEP 64 (pour nous entre Chicharvel et Saint Jean de Luz). Les conditions d'observation seront simplifiées par rapport à la méthode précédente, avec notamment abandon des transects.

Le bateau sera réservé dès à présent pour ces sorties dédiées aux comptages avec un pilote et un DP (ce DP pouvant être Jean-François). Le CODEP 64 indemniserà le CST de 200 € par sortie.

Une information sera diffusée sur la base d'un canevas produit par Jean-François pour mobiliser les adhérents des trois clubs 65, et aussi le club d'AUCH qui a souhaité se rapprocher du CST notamment pour les TIV.

5 REMPLACEMENT DE L' ORDINATEUR : Sun propose d'acheter un gamer pour environ 800 €. Accepté, et il se charge de cet achat. Cet ordinateur sera notamment pourvu d' Open office.

6 BATEAU :

6-1 Entretien : vu que ses anodes ont été remplacées le 30 mars 2025 en plongée par Coralie et Franck, et que sa carène, quoique légèrement salie, est globalement OK, il est décidé d'en reporter le tirage à terre en mars 2026.

L'hydraulique de barre reste à sécuriser. Pierre IRIGOYEN s'étant déclaré dans l'impossibilité de l'améliorer, Franck recherche avec le concours de Laurent AGENAIS un spécialiste pouvant le suppléer.

6-2 : attestation : par ailleurs , Pierre IRIGOYEN étant attaqué au tribunal par un client mécontent, il a demandé au CST courant août une attestation de compétence qui lui a été délivrée aussitôt.

6-3 : piqûre de rappel : Marc BESSON a suggéré de reprendre les sorties d'apprentissage à l'utilisation du bateau. Il est décidé que le samedi 11 octobre 2025, une sortie sera organisée à HENDAYE pour rappeler aux pilotes, avec exercices :

Comment on vérifie et démarre le moteur (avec compréhension des commandes dans le poste de pilotage)

Comment on maintient la pression d'huile à 2 bars, même au point mort.

Comment on appareille et comment on accoste

Comment on pilote avec forte mer de l' arrière

Comment on utilise la VHF (CRR demandé)

Comment on utilise le GPS (saisie des waypoints, pilotage jusqu'à

destination,...)

Comment on utilise le sondeur

Comment on utilise le guindeau

Une notice des diverses commandes sera établie et laissée en place dans le bateau.

6-4 le CT recherche toujours un pilote pour la sortie de l' ACERS du 3 au 5 octobre. Jean Luc FABRE sera approché, aux conditions habituelles d'indemnisation (100 € par jour).

7 VOYAGES : le voyage à l' ESTARTIT mobilise 30 personnes dont 29 plongeurs du 5 au 7 septembre 2025.

Le voyage à GOZO du 4 au 11 octobre 2025 n'en mobilise que 2...

Pour 2026, on pense à PORQUEROLLES, à USTICA ou à ROSAS avec extension à un public d'adultes.

La solution de l' ESTARTIT continue à offrir un bon rapport qualité/prix.

8 MEDAILLES : l'avis de Michel PAZOS sera sollicité.

9 POINT SUR LA REMORQUE : en prévision d'un découpage avec restrictions du terrain de notre local, il convient de réfléchir à une motorisation de la remorque. Deux solutions se présentent :

Une roue jockey avec moteur électrique

Un mover (moteur électrique avec galet de contact sur les deux roues et commande à distance)

Pas de décision à ce stade.

10 MATERIEL DE PRÊT : l'inventaire du mois d'août montre une perte de suivi dans le matériel que le CST met à disposition pour les baptêmes, les N1 et 2, les sorties en mer...

Il manque 4 stabs et 4 détendeurs piscine, la stab mer n°6, le détendeur mer n°11

Le matériel est pris sans inscription, et hors la présence des responsables. Le retour n'est pas suivi.

Ces négligences sont préjudiciables au Club.

Un cahier de suivi est disponible sur table pour cela, étant précisé que le matériel n'est délivré et réceptionné que par les responsables désignés et aux heures prévues pour cela. Les éventuelles clés voyageuses de placard au local du CST ne sont pas acceptables.

Le matériel n'est délivré que pour les activités organisées par et pour les adhérents du Club.

Coralie fait observer que les masques de plongée sont à présent considérés comme des équipements de protection individuelle (EPI), et qu'il nous faut en assurer une surveillance, qui commence par une identification, donc l'attribution d'un numéro d'ordre dans un registre...

11 PISCINES : la formation à la sécurité de TOURNESOL aura lieu sur place le samedi 6 septembre. Michel RANSOU ira, Gérard MIQUEL assurant la présence au Forum des associations.

Pour éviter les conflits d'attribution des lignes d'eau à TOURNESOL et à BOYRIE, la réunion technique du 9 septembre devra trouver une solution satisfaisant tous les usages.

PERMANENCES A VENIR

Le 6 septembre 2025 Gérard MIQUEL
Le 13 septembre 2025 Gérard MIQUEL
Le 20 septembre 2025 Cédric PETERSON
Le 27 septembre 2025 Ghislain LOMBARD

Prochain Comité de direction mardi 30 septembre 2025 à 20 heures 30,

Dressé le 3 septembre 2025

Michel RANSOU